

Les clefs de la Tour

n°38 - Déc 2017



L'édito

Une charte de déontologie pour le PLUI

Le PLUI est un sujet d'importance pour le territoire et ses habitants. Il est capital de réaliser ce projet sans qu'aucun doute ou qu'aucune suspicion ne vienne l'entacher. C'est pourquoi ce travail doit être réalisé dans la plus grande transparence et avec une exemplarité sans faille afin qu'aucun doute ou fait de conflit d'intérêt ne puisse être reproché à un élu.

Le conseil communautaire du 29 juin 2017 a validé sa charte de déontologie pour l'élaboration des documents d'urbanisme. A l'instar du conseil communautaire, le conseil municipal a validé cette même charte lors de sa séance du 31 août dernier.

Pour mémoire, le conflit d'intérêt est défini par la loi comme « toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction ».

Les dispositions de la charte ainsi validée, s'appliquent aux conseillers municipaux de Saint Pierre d'Entremont Savoie, quelles que soient leurs fonctions, dans l'exercice de leur mandat et de leurs

représentations dans les divers organismes associés, pendant toute la durée de leur mandat.

Les élus municipaux s'engagent à respecter les principes de transparence, d'intégrité, de probité, d'impartialité, de courtoisie et d'exemplarité. Ils s'interdisent d'agir ou de tenter d'agir de façon à favoriser leurs intérêts ou ceux de toute autre personne, comme par exemple, utiliser sa fonction pour influencer une décision, solliciter ou recevoir quelque avantage que ce soit.

Ils doivent à l'occasion de leurs fonctions et pour les décisions qu'ils prennent, faire prévaloir l'intérêt public et le bien commun dont ils ont la charge.

Lors de toutes les réunions d'élaboration du PLUI, les élus ne prennent pas part aux débats et aux votes, et sortent de la salle, sur

tous les sujets pour lesquels ils ont un intérêt à l'affaire dans le cadre d'extension de zones constructibles en dehors des enveloppes urbaines.

Les élus de Saint Pierre d'Entremont ont déjà mis en œuvre de telles pratiques dans la vie quotidienne de la Mairie, c'est pourquoi valider cette charte allait de soi.



Brigitte BIENASSIS

Appel à votre solidarité, à votre générosité

Suite à la démarche engagée par la municipalité, par l'association Entremonts et Peuples et par de nombreux bénévoles pour l'accueil de migrants, une famille est installée à Saint-Pierre d'Entremont depuis le 1er avril 2016. La mairie met à disposition un logement, des bénévoles ont réalisé des petits travaux pour que cette maison soit habitable, des dons ont permis l'installation de toute la famille. Une dizaine de familles se cotisent tous les mois pour permettre à cette famille de vivre dignement. De nombreux dons ponctuels ont permis pendant plusieurs mois de payer les charges, la nourriture, les activités des enfants... Mais ces dons s'épuisent... nous avons besoin de vous.

Merci de contacter l'association Entremont et Peuples au 04 79 65 84 43 ou par mail od.carron2@gmail.com



Conseil info énergie !

Vous avez des questions concernant vos travaux de rénovation ou de construction ? Quel chauffage ? Quels matériaux choisir ? ou tout simplement des questions sur les petits gestes pour économiser de l'énergie ?

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse met à votre disposition gratuitement un conseiller en énergie sur rendez-vous dans ses locaux afin de répondre à toutes vos questions concernant vos économies d'énergie. Il pourra également vous guider dans le choix d'un professionnel, vous accompagner dans votre projet, ou encore vous renseigner sur les aides financières possible.

Vous pouvez aussi vous faire conseiller par téléphone auprès de l'ASDER pour les habitants de Savoie et de l'AGEDEN pour les habitants de l'Isère.

Pour plus d'information contacter la CCCC ou consulter son site internet :

<http://coeurdechartreuse.fr/energie/conseil-info-energie-pres-dechez/>



ACTUALITES - VIE DU VILLAGE

Les habitants planchent sur le PLUi en conseils de hameaux

En septembre dernier, les habitants se sont retrouvés en conseils de hameaux exceptionnels dédiés à la préparation du PLUi. Au cours de 5 réunions les samedi 16, 23 et 30 septembre, le conseil municipal a souhaité impliquer les habitants dans la préparation du PLUi à travers des ateliers sur le patrimoine paysager et bâti. Le but était de partager les enjeux de protection du patrimoine et de se doter d'une méthode pour préciser les objectifs de protection écrits dans le PADD. Pour illustrer l'exercice, les élus avaient préparé un recueil de vues paysagères de la commune et des extraits du recensement du patrimoine bâti réalisé par le Parc de Chartreuse en 2005. Après un moment d'adaptation, les

habitants se sont mis à l'œuvre et ont apprécié cette approche peu commune du territoire. Les échanges entre les habitants ont permis à chacun de mieux s'approprier le patrimoine paysager et bâti, ses évolutions au cours du temps et les valorisations possibles. Le conseil municipal va

pouvoir maintenant compiler toute cette matière pour construire ses propositions à faire remonter au niveau de la CCCC dans l'élaboration du PLUi H.



Le conseil de hameaux de la Fracette

Eau potable et pollution : comment améliorer durablement la qualité ?

La sécheresse prolongée de cet été a posé des problèmes de pollution de l'eau potable sur le réseau de Ruine Bâton. Dans de tels cas, le SIAEP du Thiers réagit très vite pour chlorer et récupérer les réservoirs. Afin de palier ces problèmes qui seront de plus en plus fréquents, le SIAEP du Thiers a construit un nouveau réservoir de 300 m3 à La



Le réservoir de la Plagne

Plagne. Il alimentera le réseau des Teppaz, Courrier, Pont du Lac, permettant de désaffecter la source des Teppaz, trop souvent polluée. L'eau de La Plagne, à court terme, pourra alimenter en cas de contamination ou de pénurie, le réseau de Ruine Bâton (Tardy, Claret, Grattiers, Varvat, Vincent). La source de Saint Même alimente Saint Même, les Bandet, Combettes, Pierre Grosse, le bourg et ses lotissements. Elle assure normalement ses fonctions. Les périmètres de protection des captages de Ruine Bâton et de St Même seront mis en place après l'enquête publique en cours.

Le bruit qui court...

La commune finance la construction du fournil des Champs du pain à l'ancienne école de St Même et soutient ce projet.

FAUX : la commune a signé un bail emphytéotique avec l'association Entre Monts et Merveilles, porteuse du projet. L'association paie un loyer et finance la totalité des travaux par ses propres moyens (71500 € HT).

VRAI : la commune soutient l'association en apportant une subvention de 2383 € permettant d'obtenir une aide Leader (attribution après validation par un comité de pilotage pluridisciplinaire). Cette aide sera couverte par les loyers des premières années. Le rôle des collectivités locales est de soutenir des projets économiques utiles à la vie locale. Pour information, depuis 2014, la CCCC a subventionné à hauteur de 12000 € sans contre partie, l'amélioration des locaux d'Entremont et viande, de l'Herbe tendre et du Galetas dans le cadre du programme leader (voir les clés de la tour n°35). Le Spar, la Flambée et d'autres commerces ont bénéficié d'aides similaires les années précédentes. Les communes de St Pierre d'Entremont ont avancé 13440 € à Chartreuse Energie pour une extension du réseau de chaleur. En vue de préparer la reprise d'activité, une étude thermique des réseaux de chaleur Chartreuse énergie de 17000 € a été financée par des fonds publics dont 5215 € des communes de St Pierre d'Entremont.

La fin des TAP ...

Cette année les TAP se déroulent encore dans de bonnes conditions notamment grâce aux modifications d'horaires des "maternelles" et à la qualité et diversité des animations. Cependant, en accord avec les représentants des parents d'élèves et l'équipe pédagogique lors du 1er conseil d'école et compte tenu des contraintes financières des communes, il a été décidé de passer à la semaine de 4 jours dès septembre 2018.



Le Sou a besoin de vous

Le « Sou des écoles » est une association dont le but est de récolter de l'argent pour financer les « petits plus » de l'école : transport scolaire lors des sorties de fin d'année, participation aux classes vertes (faisant baisser la participation financière des parents), cadeau de Noël pour chaque classe,

Pour cela, le Sou organise avec l'aide des parents d'élèves plusieurs événements.

Au programme cette année : Marché de Noël « nocturne » le 9 décembre, Bal de la Saint Valentin le 10 février 2018, tournoi de Futsal pour enfants le 24 mars, ...et autres festivités. Les parents sont les bienvenus pour aider à la logistique, monter les stands, faire des gâteaux, tenir la buvette et passer un bon moment ! Merci par avance pour votre participation...

Contacts : Delphine Gomes Dos Santos 06 08 95 20 60 et Marie Caldwell 06 87 95 49 09

PROJETS ET AMENAGEMENTS

Le bourg-centre s'agrandit

Comme prévu, les deux premières tranches de l'opération d'aménagement du bourg s'achèvent en ce début décembre et avec elles les désagréments occasionnés aux riverains et aux automobilistes.

Poursuivant les mêmes objectifs, ces deux phases ont permis la création de cheminements piétonniers sécurisés le long de la route du Replat pour la tranche 1 et de la route départementale 912 pour la tranche 2, ces 2 axes ayant vu l'installation d'écluses et de traversées piétonnes, destinées à réduire la vitesse du trafic routier, à l'approche du bourg. Pour certains, le seul enjeu de ces aménagements réside dans la desserte piétonne des équipements publics excentrés, qu'il s'agisse du groupe scolaire, du gymnase, du stade, de la maison Hermesende ou du camping du Cozon, afin de les relier au village. Pour la commune et les très nombreuses personnes ayant apporté leur contribution lors

de la phase de consultation, l'enjeu va bien au delà. Il consiste à marquer les entrées de village en amont du bourg, que ce soit en provenance de Corbel par la route des Buis ou d'Entremont-le-Vieux par la RD 912 ; outre la volonté d'harmoniser ces entrées de village avec celle aménagée côté Isère le long de l'Herbetan (gardes-corps identiques), ces aménagements contribuent à les « déplacer » à hauteur soit du groupe scolaire, soit du camping, aboutissant ainsi à étirer un bourg-centre dont l'entrée se situait

historiquement à hauteur de l'église.

Cette ambition est confortée par la refonte de l'éclairage public sur les zones aménagées, avec d'une part l'installation de nouveaux candélabres et l'enfouissement des réseaux secs sur la route du Replat et d'autre part la création d'un réseau d'éclairage public le long du cimetière.



La passerelle en construction le long du Cozon

Urbanisme, rappel des principes

Construire une maison ou une serre, créer une ouverture (velux, fenêtre etc.), réhabiliter un toit, faire une extension, etc, toutes ces réalisations sont soumises à des règles d'urbanisme écrites dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune. Elaboré à l'initiative de la collectivité, il présente les grandes orientations d'aménagement et fixe les règles générales d'utilisation du sol. En 2019, c'est le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui remplacera le PLU communal.

Chaque zone urbanistique (U, A, N, espaces boisés classés ou emplacements réservés, Plan des

risques naturels) est soumise à des règles différentes et complexes. Pour chaque projet soumis à une autorisation d'urbanisme, il y a un permis (de construire, d'aménager ou de démolir) ou une déclaration préalable à déposer en mairie. La commission communale d'urbanisme étudie la demande et émet un avis, puis c'est le service instructeur à la CCCC qui instruit le dossier et la décision finale revient au maire, compétent en matière d'autorisation du droit des sols. Il est préférable avant toute démarche de consulter la commission communale d'urbanisme qui pourra vous accompagner et vous orienter vers le bon dossier à déposer, éprouver les règles correspondant à la zone urbanistique et ainsi éviter des erreurs de compréhension des règles du PLU qui peuvent retarder vos projets.

Toitures des bâtiments communaux : la renaissance

Après quelques semaines de travaux, débarrassé de son armure, le presbytère est apparu, ayant retrouvé sa prime jeunesse. Ne reste plus qu'à réaliser l'isolation à même le sol du grenier par un coffrage rempli d'ouate de cellulose. Les travaux s'achèvent également à l'ancienne école de Saint-Même, les échafaudages sont démontés, l'isolation est faite. Ils continuent



La toiture de La Poste en travaux

sur le bâtiment de La Poste, coiffé de sa bâche blanche sous laquelle s'affairent les charpentiers, artisans de cette renaissance. Des tests d'étanchéité à l'air ont permis de vérifier et d'optimiser l'isolation. Les travaux devraient être terminés mi-décembre. Opération financée par le programme "Territoire à Energie Positive pour la croissance verte".



Deux défibrillateurs à Saint-Pierre d'Entremont

A l'initiative de nos pompiers, une commande groupée de défibrillateurs a été décidée par les trois communes d'Entremont-le-Vieux et de Saint-Pierre d'Entremont, afin d'équiper la vallée d'appareils modernes et situés en libre-service près des lieux de vie des villages.

Ainsi, outre celui destiné à Épernay, deux exemplaires viendront équiper le bourg de Saint-Pierre, l'un près de l'Office de tourisme et l'autre au Replat, entre le groupe scolaire et le gymnase. Ces appareils sont là pour sauver des vies, merci de les respecter.

Citoyenneté et environnement

Auto-stop organisé sur le territoire

Le réseau d'auto-stop organisé sur le territoire Chartreuse et Pays Voironnais en lien avec les territoires voisins est lancé. Alors, dès à présent n'hésitez pas à vous inscrire et à utiliser ce moyen de déplacement pour les trajets du quotidien ! Pour vous déplacer en toute sécurité, rendez-vous donc sur le site internet : www.rezopouce.fr et recherchez votre commune de départ ou d'arrivée en Cœur de Chartreuse !



Les chiens errants perturbent la faune sauvage

Des divagations de chien sont régulièrement constatées sur la commune. Libre et en dehors de tout contrôle par leur maître, l'évolution de ces animaux dans les espaces montagnards et forestiers, pose de graves problèmes de dérangements pour la faune sauvage (toutes espèces confondues). Les conséquences de ces préjudices sont accrues durant la période hivernale où les mammifères et oiseaux doivent économiser leur énergie pour survivre jusqu'au printemps. De plus, la divagation des chiens est interdite par la loi. Les propriétaires n'assurant pas la surveillance nécessaire sur leur animal encourrent :

- La prescription d'un examen comportemental si le chien présente un danger pour les personnes ou les animaux domestiques
- La capture du chien et dépôt dans un refuge de la SPA, frais à la charge du propriétaire
- Un procès verbal établi par le garde-chasse particulier, les services de l'état (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ou de l'ONF), le maire ou ses adjoints.

Ainsi, il est demandé à tous les propriétaires canins d'exercer le contrôle de leurs animaux pour le bien-être de tous et notamment de la faune sauvage !

Pour plus d'informations contacter Pierre Benedetto, garde chasse particulier de l'ACCA Alpes Roche-Veyrand-Saint Pierre d'Entremont Savoie, agréé par le Préfet.

AIDA : Aide Intercommunale au Développement Agricole

C'est une aide financière mise en place par la CCCC visant, d'une part à soutenir les projets d'installation ou de reprise d'exploitation en agriculture et d'autre part à soutenir les investissements des agriculteurs. L'idée est de contribuer au développement, au dynamisme et à la diversité de l'agriculture sur notre territoire dans le sens de la politique agricole de la CCCC.

Voici les orientations de ce dispositif :

- Faciliter les installations et les reprises ou transmissions d'exploitation,
- Encourager la diversification des activités agricoles,
- Encourager l'agriculture biologique,

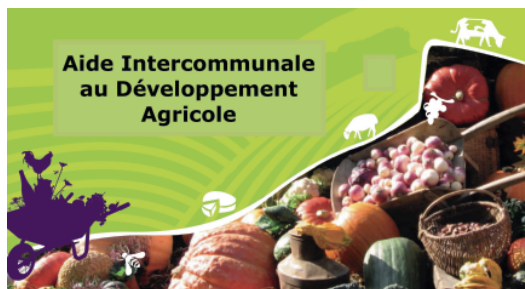
- Favoriser la commercialisation en circuits courts et locaux,
- Inciter de nouveaux agriculteurs à s'impliquer dans les structures agricoles collectives locales,
- Soutenir la transition énergétique des fermes.

Pour pouvoir bénéficier de cette aide il faut répondre à des critères d'éligibilités administratifs (affiliation MSA, diplôme, localisation de l'exploitation sur la CCCC...) et techniques (agriculture nourricière et/ou médicinale, réaliser un diagnostic de conversion à l'Agriculture Biologique).

Pour déposer une demande d'aide ou avoir plus d'informations sur l'éligibilité et l'attribution, contacter la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse

au 04 76 66 81 74

accueil@cc-coeurdechartreuse.fr



JOYEUSES FÊTES



BANQUE ALIMENTAIRE : 272 kg de denrées alimentaires ont été collectés. Merci aux généreux donateurs et au SPAR qui a gentiment stocké la marchandise jusqu'à son acheminement vers la Banque Alimentaire de Savoie.



ETAT CIVIL BAPTÊME

Maël BOCCHINO, fils de Stéphane BOCCHINO et Sabrina ISAAC, filleul de Rémy HARCHOUX et Emilie LE VERGE, le 7 octobre 2017

DECES

Jean-François LIAUDON est décédé le 30 octobre 2017

AGENDA Conseil Municipal : 28 novembre, 20 décembre

Cérémonie des vœux des maires le 27 janv à 19h à l'école

Réunion publique sur la cantine scolaire le 16 mars à 20h

Horaires de la Mairie : Accueil du public lundi, mercredi, samedi, de 9h à 12h - Accueil téléphonique du lundi au samedi de 9h à 12h au 04 79 65 81 33 - Permanence du maire le samedi de 9h à 11h

Urgence en dehors des horaires d'ouverture : 06 99 60 68 62

Web : <http://www.saintpierredentremont.org/savoie/> - **courriel** : contact@saintpierredentremont.org